



25/06/2022 / Clôturé depuis 1838 jours

Informations générales

Date de parution 18/05/2017	Date de clôture 13/06/2017
Localisation Autoroute de la Maurienne, 73500 Modane Département : Savoie (73)	Secteur d'activité Transport

Acheteur public

S.F.T.R.F.

Adresse : *plate forme du tunnel, 73500 Modane*

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

Description du marché

Transport de fonds et de valeurs - Gestion caisse centrale

Critère

prix

Financement

financement sur fonds propres et paiement à 45 jours

Forme Juridique

Le marché pourra être attribué à un candidat individuel ou à un groupement solidaire. Dans ce dernier cas, le Titulaire sera désigné dans l'Acte d'Engagement. Les candidats peuvent se présenter sous forme d'un groupement conjoint. Toutefois, au cas où la SFTRF attribuerait le marché à un groupement qui se serait présenté sous cette forme, elle exigerait la transformation dudit groupement en groupement solidaire, pour des raisons de bonne exécution, dans les conditions prévues à l'article 45 du Décret no 2016-360 du 25 mars 2016. Une entreprise ne peut se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

Situation Juridique

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 I 1° du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : 1) La lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent - à jour de la réforme du 25 mars 2016) signée; 2) La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ; 3) Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager; 4) Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L 5212-11 du code du travail

concernant l'emploi des personnes handicapées.

Caractéristiques

- prestations de transport de fonds et de valeurs des gares de péage SFTRF vers l'organisme gestionnaire de caisse centrale de façon sécurisée. Les fonds et valeurs comprennent notamment :- les espèces monnayées, billets de banque, devises, tout objet ou contenant permettant d'être manutentionné par les préposés en gardant une main libre. La prestation couvre l'ensemble des sites de la SFTRF, à savoir :-la gare de Saint-Pierre de Belleville,-la gare de Sainte-Marie de Cuines,-la gare de Hermillon,-la gare de Saint-Julien Montdenis,-la gare de Saint-Michel de Maurienne,-la gare de Saint-Michel Amont,-la gare du tunnel du Fréjusprestations de gestion de caisse centrale :-de reconnaissance et de conditionnement des fonds,-de préparation des commandes de fonds,-de gestion des stocks de fonds,-de traitement et suivi informatique du compte SFTRF en caisse centrale.

Conditions économiques et financières

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 I 2°, 44 III et 50 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 2 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :1) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois dernières années2) Le cas échéant la déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois dernières années.3) Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelleCes attestations doivent être signées et mentionner :- la période de validité- la nature des activités garanties- le nom de la compagnie et le no de contratSi, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Conditions techniques

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 I 2°, 44 IV et 50 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 3 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :- Le candidat devra fournir :- des références pour prestations similaires le cas échéant sur autoroute réalisées au cours des trois dernières années,- l'agrément préfectoral en cours de validité autorisant le soumissionnaire à exercer l'activité de transporteur de fonds et de gestion de caisse centrale ou attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le soumissionnaire devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué.Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.Si, pour justifier de ses capacités, le soumissionnaire souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit, il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. - En l'absence de référence au cours des 3 dernières années, les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans peuvent être également pris en compte.

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour S.F.T.R.F.	Marchés ouverts dans l'activité Transport
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.